



Déclaration liminaire CSA FA du 5 juin 2025

Paris, le 5 juin 2025

Mesdames, Messieurs,

Avant d'aborder les points de l'ordre du jour, nous souhaitons faire à nouveau un point, comme à chaque réunion de ce comité, sur l'ambiance dans les services en charge de la forêt et de l'agriculture.

Dans les SEA, l'actualité tourne toujours autour de l'instruction des dossiers PAC / la mise à disposition des outils et la pression des donneurs d'ordre.

C'est cette pression des donneurs d'ordre qui restent sourds à nos alertes qui déstabilise les services. En effet, ces services sont au plus mal du point de vue des effectifs et l'empilement des dispositifs qui apparaissent au gré des exigences de la profession (prédation loup, fonds d'urgence viticole, mise en place du contrôle unique...) engendre mathématiquement une augmentation de la charge de travail sur les rescapés.

Le discours des plus hautes instances vers la profession agricole qui consiste à dire que toutes les aides seront mises en place et traitées rapidement est irresponsable.

Non seulement ces propos contribuent à jeter les agents en pâture aux exploitants qui sont confortés par l'attitude de nos dirigeants, incapables de s'opposer à la profession agricole ou tout du moins de la modérer, mais de plus créent une urgence fictive que les Préfets de départements sont incapables d'appréhender. Ces derniers mettent donc inutilement une pression infernale sur les DDI.

TOUT devient prioritaire et sans renfort des équipes, les agents courent dans tous les sens avec une perte d'efficacité notable. Cette dispersion nuit considérablement au sens même des missions de service public, contribue largement à la perte de motivation des agents et augmente la souffrance psychologique des agents en SEA.

Encore une fois, nous le répétons ici, il est de votre DEVOIR de protéger les agents tant physiquement que psychologiquement et de modérer la profession agricole dans ses exigences, et surtout il vous appartient de ne pas céder aux moindres injonctions de la profession.

Il appartient également à Madame la Ministre de PRENDRE LA MESURE DE SES PROPOS en termes d'impact sur les services d'instructions. Sans un discours de soutien ferme de la ministre et la mise en cohérence des effectifs et des missions c'est tout simplement du mépris qui est ressenti, rien de moins.

L'UNSA dénonce à nouveau la pression persistante qui pèse sur l'encadrement intermédiaire. Celui-ci est pris en sandwich entre les injonctions multiples de faire de la direction (reporting, notes au préfet, préparation de visites d'exploitation) à des échéances rapprochées et son lourd travail quotidien de pilotage et de suivi de l'instruction des dossiers PAC 2025 (1P) et 2024 (2P) et des dispositifs concernant les mesures conjoncturelles et les calamités agricoles.



La mise en place du contrôle unique a été laissée à la discrétion des préfets, faute d'instructions précises sur le périmètre du contrôle unique et de la mission inter-services agricoles. Les services attendent toujours le modèle national de la charte des contrôles et la date de livraison de l'outil de suivi national a été repoussée au premier trimestre 2026. Dans l'attente et sous pression des Préfets et des directions, les agents en charge de la coordination des contrôles au niveau départemental se débrouillent comme ils peuvent avec leur outil-maison et traitent les données sensibles sans garantie de bien faire, tout ceci au mépris le plus total du règlement RGPD. Mais que fait donc l'administration centrale du MASA ?

Il semble essentiel maintenant de faire un point sur les agressions des agents de l'agriculture et de la forêt :

Les services en charge de l'agriculture de la forêt attendent une communication claire de la ministre pour soutenir les agents victimes d'agressions sur le terrain, au-delà de ce qu'a pu dire madame la secrétaire générale. Pour prévenir et lutter contre les manifestations d'incompréhension et de violence à l'encontre des contrôleurs, il est impérieux d'enjoindre à chaque Préfet de clarifier la réalité du contrôle unique auprès de la profession agricole.

C'est un fait : les agriculteurs continueront de recevoir la visite de plusieurs corps de contrôle chaque année sans pour autant que soit portée atteinte au principe du contrôle administratif unique. C'est/ce serait leurrer les agriculteurs que de leur conter le contraire. Il est urgent que les chambres d'agriculture jouent leur rôle de relai de cette vérité.

Il est tout aussi urgent de les exhorter à réaliser les missions qui leur incombent, telles que rappelées dans la circulaire de novembre 2024 : communiquer et informer leurs agriculteurs sur la réalité du contrôle unique et les points de contrôles, organiser des contrôles à blanc avec l'appui des DDT. Ces actions de communication et de formation contribueront à faire mieux accepter les contrôles et ainsi, à diminuer le risque d'agression qui pèse sur nos agents et par ricochet, leur mal être.

Nous ne voulons pas, comme les agents de l'ONF dans les zones rurales, subir la recrudescence des violences verbales et maintenant physiques de la part de citoyens mécontents qui ne respectent plus l'autorité de l'État et qui s'en prennent volontairement et sans scrupules à ces agents.

Nos collègues de l'ONF doivent, pour exercer leurs missions régaliennes et assurer leur propre sécurité face à un public de plus en plus agressif, conduire les contrôles en binôme et être armés sans se voir imposer des patrouilles mixtes avec des salariés sans prérogative de recherche d'infraction et seulement armés en catégorie D (bombe au poivre et pas de gilet pare-balles), ce qui dégrade fortement la sécurité de tous. Cette possibilité d'être convenablement armé n'étant permise qu'aux titulaires, il est impératif de revoir à la hausse les places ouvertes au concours.

De manière plus générale en ce qui concerne la problématique forestière, les contrôles sont également une des missions des services forestiers, qu'ils se situent en DRAAF, DDT(M) dans leurs services environnementaux ou agricoles, au sein de l'ONF, du CNPF, de l'IGN. S'ils sont réalisés et organisés par les DRAAF et la DGPE, ils résultent en partie de la mise en place des différents renouvellements forestiers existants depuis plusieurs années, en plus des différentes réglementations à mettre en place pour la préservation des espaces forestiers, qu'il s'agisse du code forestier (partie du code rural) ou du code de l'environnement.

Il est nécessaire de préserver les conditions d'exercices de nos collègues forestiers, qu'ils puissent vérifier les coupes ou défrichements illégaux, en plus des replantations réalisées, qu'ils temporisent avec les collègues de l'OFB (Office Français de la Biodiversité) ou qu'ils apprennent à travailler avec eux. Ces derniers sont souvent sur le terrain et doivent être leurs associés, ils ont en effet une connaissance parfaite environnementale des espèces et essences florales.

La société civile reste enfin très proche de nos espaces forestiers et comprend mal les enjeux de la gestion durable de ces espaces alliant une production économique tout en préservant les espaces naturels.

En matière d'effectifs, les services en charge de l'agriculture et de la forêt peinent désormais à chaque cycle de mobilité à recruter des agents titulaires. Non seulement les effectifs baissent depuis 15 ans, mais les agents désertent, ce qui se traduit par le recours croissant aux contrats plus ou moins courts, l'accueil et la formation sans cesse renouvelée des nouveaux agents contractuels, plus volatiles et moins sensibilisés au sens du service public.

Il est temps de consacrer les moyens à la formation de ces nouvelles recrues, de pourvoir à leur déprécarisation pour les attirer durablement en les titularisant. Pour ce faire, l'UNSA demande l'ouverture d'un nombre significatif de postes aux concours.

Il est également essentiel de travailler rapidement sur la mise en place des nouveaux inducteurs de DO (dotation d'objectif) et surtout de faire des DO par département et non par région. La Présidence de la République insiste sur le renforcement des relations entre les citoyens et l'échelon départemental et au final ce que nous observons c'est un grossissement des effectifs en région au détriment des départements. Nous voulons donc que les OS soient systématiquement informées des modalités de calcul des DO (formule de calcul et nature des inducteurs) et de la ventilation des effectifs qui en découle, DÉPARTEMENT PAR DÉPARTEMENT.

La formation est également un enjeu majeur, celui du maintien des compétences. Le dysfonctionnement récurrent des SGCD et les restrictions budgétaires ne doivent pas entraver la formation métier des agents du MASA au travers le refus des déplacements. Le distanciel n'est pas la panacée.

En conclusion, nous formulons à nouveau notre demande que la Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire donne des directives claires à ses services et accorde son soutien indéfectible à ses agents.

Je vous remercie de votre attention.